



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 70

**Projet de construction du poste De Lorimier à 315-25 kV
et des lignes d'alimentation souterraines à 315 kV
à Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 9 DÉCEMBRE 2013

Québec, le 26 novembre 2013 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction du poste De Lorimier à 315-25 kV et des lignes d'alimentation souterraines à 315 kV à Montréal* par Hydro-Québec TransÉnergie. Cette séance, à laquelle participera le promoteur, sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **lundi 9 décembre 2013, à compter de 19 h 30, à la Salle Orchidée A et B, de l'Hôtel Holiday Inn Select Montréal Centre-ville, au 99, avenue Viger, à Montréal**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le **10 janvier 2014**.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au **10 janvier 2014**, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque Père-Ambroise, 2093, rue de la Visitation, 3^e étage, Montréal**. L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe

les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **10 janvier 2014**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **ligne-poste-delorimier-mtl@bape.gouv.qc.ca**.

– 30 –

Source : M^{me} Louise Bourdages
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1800 463-4732, poste 532

Fiche technique jointe

LE PROJET

La capacité du poste De Lorimier à 120-12 kV, situé près du pont Jacques-Cartier, à Montréal, serait dépassée en 2017 et la majeure partie de ses équipements atteindraient sous peu la fin de leur vie utile. Pour augmenter la capacité de ce poste et renouveler les équipements, Hydro-Québec TransÉnergie projette de construire un poste de transformation à 315-25 kV, voisin du poste actuel, et de mettre en place deux lignes d'alimentation souterraines à 315 kV pour raccorder le poste projeté au poste Viger, près du pont Victoria. Le bâtiment du poste existant serait conservé et abriterait quelques équipements à 120 kV nécessaires au maintien de l'alimentation du réseau de transport à 120 kV. Le démantèlement ultime des équipements s'y retrouvant est prévu pour 2021.

Le nouveau poste serait construit sur le terrain du poste existant et serait constitué, entre autres, des éléments suivants :

- un nouveau bâtiment à 315-25 kV composé de 3 sections :
 - une première section de 25 m de hauteur, d'une superficie de 1 600 m² qui abriterait 4 transformateurs à 315-25 kV, 5 disjoncteurs à 315 kV isolés au SF₆ et une salle de manœuvre haute tension ;
 - une deuxième section de 14 m de hauteur, d'une superficie 1 400 m², aménagée sur deux niveaux consacrés à l'équipement à 25 kV ;
 - une troisième section de 10 m de hauteur, d'une superficie de 300 m², consacrée aux installations de commande.
- 4 ensembles de 2 batteries de condensateurs ;
- 2 lignes d'alimentation souterraines à 315 kV, d'environ 7 km de longueur chacune, raccordant le poste au réseau.

Le coût du projet est estimé à près de 200 M\$, dont 140,7 M\$ pour le poste et 59,2 M\$ pour les lignes d'alimentation souterraines. Les travaux débuteraient à l'hiver 2014-2015 pour se terminer au printemps 2017 et la mise en service est prévue pour l'automne 2017.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, presque toutes les répercussions appréhendées pour la construction du poste relèveraient notamment des travaux de construction. Eu égard au milieu humain, les principales répercussions concerneraient la qualité de vie des résidants, la perturbation de la circulation et du stationnement sur rue ainsi que l'intégration au paysage.

Le promoteur assurerait les résidants d'une information en continu sur le calendrier, les horaires et l'avancement des travaux (site Web et ligne téléphonique) et leur permettrait de signaler tout problème rencontré. Le nouveau poste améliorerait le plan visuel actuel grâce, entre autres, au placement des sections les plus hautes du bâtiment en retrait de la rue ou en fond de lot et à l'aménagement paysager en façade. Les nuisances sonores seraient réduites puisque les nouveaux équipements seraient moins bruyants et qu'ils seraient installés à l'intérieur de niches dans le bâtiment. Une attention particulière serait apportée à l'éclairage extérieur afin de diminuer la source de nuisances.

Enfin, les excavations nécessaires à la mise en place du poste étant susceptibles de perturber des vestiges préhistoriques et historiques, le promoteur assurerait une surveillance archéologique des travaux d'excavation dans les zones déjà identifiées à cet effet.

Le tracé des deux lignes d'alimentation passant dans des milieux principalement résidentiel, institutionnel et commercial, les perturbations seraient subies par les résidents, les commerçants, les automobilistes, les usagers des transports en commun et les cyclistes. Outre l'information en continu du promoteur sur le calendrier, les horaires et l'avancement des travaux, les mesures d'atténuation prévues à l'étude d'impact sont, notamment :

- la coordination du calendrier des travaux avec ceux envisagés par la Ville de Montréal ainsi que celui des événements sportifs et culturels prévus ;
- l'accès en tout temps aux propriétés riveraines des lignes durant les travaux ;
- le balisage, le déplacement ou le détournement temporaire de pistes cyclables ;
- l'établissement d'un schéma de circulation en collaboration avec les autorités concernées, incluant l'information des gestionnaires du réseau BIXI ;
- l'élaboration d'un plan de gestion pour la circulation des autobus et le déplacement éventuel d'arrêts d'autobus selon l'avancement des travaux.

Enfin, une surveillance archéologique particulière serait exercée et des sondages réalisés au besoin avant les excavations sur les tronçons de rue déjà repérés.